

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante: **Actions de formation**

Inclu Pro Formation

4 PARCOURS DE FORMATION INDIVIDUALISÉS

3 Lieux de formation :
Grenoble / Voiron / Grésivaudan

Un parcours adapté et individualisé
d'une durée de 3 à 5 Mois
Maximum

4 actions distinctes, en fonction de
l'objectif professionnel

UN SUIVI INDIVIDUALISÉ

- Pour co-construire et formaliser votre parcours
- Pour favoriser votre intégration et la réussite du démarrage de l'action
- Pour réévaluer et actualiser si nécessaire le parcours de formation au regard de vos besoins
- Pour évaluer et valoriser le parcours de formation réalisé et formaliser votre plan d'action

- Construire votre plan d'actions pour mettre en œuvre un ou plusieurs métiers préalablement validés.
- Favoriser votre retour à l'emploi et/ou accès à la Formation (qualifiante, diplômante, en alternance)

LE CONTENU DES PARCOURS

PARCOURS 1

REMISE EN MOUVEMENT, DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

DURÉE MOYENNE : 140 HEURES

- Faire le deuil de votre ancien métier.
- Identifier les prérequis nécessaires à la conduite d'un projet professionnel en prenant en compte votre situation de handicap.
- Se remettre en mouvement pour construire un nouveau projet professionnel.

PARCOURS 2

ELABORATION ET VALIDATION DU PROJET
PROFESSIONNEL

DURÉE MOYENNE : 210 HEURES

- Atteindre les prérequis nécessaires à la conduite d'un projet professionnel en prenant en compte vos caractéristiques personnelles et votre environnement.

PARCOURS 3

LE NUMÉRIQUE, LES TICS, LA BUREAUTIQUE

DURÉE MOYENNE : 180 HEURES

- Devenir autonome sur l'outil informatique et les outils numériques dans le cadre d'un projet de formation ou de recherche d'emploi.
- Développer votre capacité d'apprenant pour suivre des formations à distance.
- Vous permettre l'accès aux certifications bureautiques.

PARCOURS 4

PREPARATOIRE SECTORIELLE

DURÉE MOYENNE : 210 HEURES

- Découvrir les métiers porteurs sur un territoire.
- Découvrir les formations de droit commun en lien avec les besoins du territoire.
- Expérimenter et développer vos compétences transversales nécessaires à l'exercice du métier/ secteur visé.
- Elargir ou conforter vos choix professionnels dans un secteur d'activité dans le cadre de votre projet professionnel ou de recherche d'emploi.



LES MODALITÉS D'INCLU PRO FORMATION

PUBLIC BENEFICIAIRE *

- Salariés du secteur privé ou du secteur public, bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être, en activité ou en arrêt de travail, et qui présentent un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail.
- Travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être qui ne peuvent exercer leur activité du fait de leur état de santé constaté par un avis médical.
- Exploitants agricoles bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être qui ne peuvent plus exercer leur activité du fait de leur état de santé constaté par un médecin de la MSA.
- Personnes en recherche d'emploi inscrites à Pole-emploi.

* Une fiche d'orientation doit être adressée par un prescripteur habilité (Pole-Emploi, Cap-emploi, Mission Locale, MSA, CARSAT, Service de santé au travail)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être salarié et être engagé dans une démarche active de reclassement interne ou externe et/ou être dans une logique de développement des compétences.
 - Les salariés en activité doivent avoir obtenu l'accord de l'employeur.
 - Les salariés en arrêt de travail doivent avoir obtenu l'accord de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de l'Assurance Maladie pour réaliser la prestation durant leur arrêt de travail.
- Être en recherche d'emploi et être engagé dans une démarche active de recherche d'emploi ou dans une logique de développement des compétences.

En savoir plus sur : www.afiph-emploi-competences.org

L'ÉVALUATION ET LE SUIVI POST SESSION

- Remise d'un livret de compétences acquises individualisé à chaque stagiaire.
- Un suivi est réalisé à 1 et 3 mois après la formation.
- Une évaluation de la formation est faite par le stagiaire.

FINANCEMENT ET CONDITIONS D'ACCES

- L'intégralité des coûts de formation est pris en charge par l'Agefiph.
- Le stagiaire devra s'acquitter uniquement de ses frais de transport et de repas.
- Délai d'accès de 5 mois maximum après préinscription.

NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS



CERTIFICATIONS AFIPH EMPLOI COMPÉTENCES



NOUS CONTACTER

Tel: 04 58 55 21 70
 emploicompetences@afiph.org
 Afiph Emploi Compétences
 20, rue Leconte de Lisle